

BUREAU DE WASHINGTON

=====

INFORMATION A LA PRESSE IP (65) 171

=====

TAXE COMPENSATOIRE A L'IMPORTATION DES RAISINS DE TABLE EN  
PROVENANCE DE BULGARIE, ROUMANIE ET YUGOSLAVIE.

---

LA COMMISSION DE LA CEE VIENT DE DECIDER L'APPLICATION D'UNE  
TAXE COMPENSATOIRE DONT LE MONTANT EST FIXE A 3 UC/100 KG POUR LES  
IMPORTATIONS DE RAISINS DE TABLE DE PLEIN AIR EN PROVENANCE DE  
BULGARIE, ROUMANIE ET YUGOSLAVIE.

CETTE MESURE EST PUBLIEE AU JOURNAL OFFICIEL DES COMMUNAUTES  
EUROPEENNES DU 6 OCTOBRE ET SERA APPLICABLE DU 9 AU 16 OCTOBRE.

LA COMMISSION A MOTIVE SA DECISION PAR LA CONSIDERATION QUE  
DEPUIS PLUSIEURS JOURS LES COURS DES RAISINS DE TABLE SUR  
CERTAINS MARCHES COMMUNAUTAIRES SE SONT SITUES A UN NIVEAU INFERIEUR  
AU PRIX DE REFERENCE EN CE QUI CONCERNE LES PRODUITS EN PROVENANCE  
DES TROIS PAYS CITES CI-DESSUS.

FIN

24365 EURCOM

MARCOM BRU